

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 26 JUILLET 2021, À 16 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier  
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean - Pierre Chouinard  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

**Et :**

Les adjointes au secrétaire-trésorier : Emmanuelle Desrochers Perreault  
Nadia Soucy

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 40.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. MISE À PIED DE MONSIEUR DENIS AKPOUÉ.
4. NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM.
5. PÉRIODE DE QUESTIONS.
6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**3. RÉOLUTION 21-135 - MISE À PIED DE MONSIEUR DENIS AKPOUÉ.**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-077, adoptée le 10 mai 2021, embauchait monsieur Denis Akpoué afin d'occuper le poste de directeur du service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-109, adoptée le 14 juin 2021, embauchait monsieur Denis Akpoué, à titre de directeur général par intérim pour une période couvrant l'absence indéterminée de monsieur Louis Ochou, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 21-109 et 21-128 adoptées le 12 juillet 2021, embauchait monsieur Denis Akpoué à titre d'inspecteur en bâtiment et préposé aux chiens.

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs constatations et informations obtenues par le Conseil, il s'avère que monsieur Denis Akpoué ne répond pas aux attentes du Conseil municipal pour combler ces postes.

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue vendredi le 23 juillet 2021, rencontre où étaient présents monsieur Denis Akpoué, madame Délisca Roussy, maire, et monsieur Daniel Fournier, conseiller, monsieur Akpoué fut avisé de sa mise à pied immédiate.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville mette fin à l'emploi de monsieur Denis Akpoué à titre de directeur du service des Travaux publics, de directeur général par intérim, d'inspecteur en bâtiment et de préposé aux chiens, et ce en date du 23 juillet 2021.

QU'une allocation de départ représentant 2 semaines de salaire lui soit payée dès que les clefs et le téléphone cellulaire de la Ville seront remis à qui de droit.

**4. RÉSOLUTION 21-136 - NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM.**

CONSIDÉRANT le non-retour à son poste de directeur général et secrétaire-trésorier de monsieur Louis Ochou.

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Denis Akpoué, directeur général adjoint.

CONSIDÉRANT QU' une ressource interne peut combler le poste.

POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Emmanuelle Desrochers-Perrault soit et est embauchée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, et ce à compter de ce jour.

QUE madame Emmanuelle Desrochers-Perrault soit et est autorisée à signer tous documents bancaires et autres nécessaires au fonctionnement régulier de la Ville de Murdochville.

QUE madame Emmanuelle Desrochers-Perrault soit et est nommée à titre de personne responsable de la Ville de Murdochville pour les services AccèsD Affaires.

QU'advenant le cas où madame Emmanuelle Desrochers-Perrault ne répondrait pas aux exigences du Conseil municipal, elle soit réintégrée à son poste actuel, soit technicienne en administration.

QU'un contrat de travail rétroactif à ce jour soit préparé, approuvé par le Conseil municipal et signé par les parties dans les meilleurs délais.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est posée.

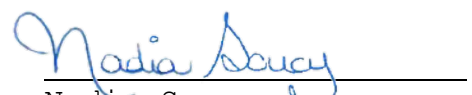
**6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 16 h 45.

  
Délisca Ritchie Roussy  
Maire

  
Nadia Soucy  
Adjointe au sec.-trés.